

Chapitre 7

Les normes IAS/IFRS et leur impact

Quelle question?

« Bonjour, je souhaiterais évoquer avec vous le problème suivant :

Le tableau de flux de trésorerie à fin septembre n'est pas correct pour une filiale étrangère nouvellement créée pour laquelle il ressort des écarts de conversion que je n'explique pas et qui déséquilibrent le tableau. Cette filiale (ukrainienne mais créée par une mère ukrainienne) a eu pour seuls mouvements au 30/09 la souscription de son capital et l'encaissement du cash équivalent.

L'augmentation du capital au cours historique, c'est-à-dire au cours du 30/09 n'aurait pas dû à mon sens générer d'écart de conversion ce qui n'a pas été le cas. Merci de me donner votre avis sur ce point. Cordialement. »

Les nouvelles normes n'apportent pas de changement significatif, tant sur les taux à utiliser que sur la présentation des effets des variations de cours des monnaies étrangères.

En effet, les normes IFRS dans leur finalité de mesure de la performance sont proches des normes françaises. Les pertes ou gains de la période liés aux écarts de conversion sur des investissements à l'étranger ne contribuent à la performance du groupe que lors de la cession des titres des sociétés étrangères. Ils sont donc comptabilisés en capitaux propres jusqu'à la cession où ils vont réintégrer le compte de résultat.

Ces normes comportent néanmoins des différences de comptabilisation ou de présentation.

QUELLES RÈGLES ET QUELLES PRATIQUES?

On peut citer à titre d'exemples :

- le traitement du montant cumulé des réserves de conversion;
- la présentation des écarts d'acquisition et titres;
- la comptabilisation des écarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquise au lieu de l'entité acquéreuse.

Quelle problématique?

Les plus grands impacts, pour notre problématique, résultent de l'application des normes IAS 1 «Présentation des états financiers» et IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie». IAS 7 énonce dans son champ d'application *«qu'une entreprise doit établir un tableau des flux de trésorerie selon les dispositions définies par la présente norme et doit le présenter comme partie intégrante de ses états financiers pour chaque exercice donnant lieu à présentation d'états financiers»*;

Les normes IAS/IFRS rendent donc obligatoires, en plus du bilan, du compte de résultat et des notes annexes, la présentation du tableau des flux de trésorerie et d'un tableau de variation des capitaux propres.

«Une des difficultés majeures de la construction et du contrôle du tableau des flux de trésorerie consolidé réside dans l'identification et la correcte traduction des traitements de consolidation dans les flux liés à l'activité, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement.»¹

Les problématiques liées aux opérations de conversion vont jouer un rôle essentiel dans son équilibrage comme nous le détaillerons dans les difficultés d'application.

Dans ce chapitre consacré aux règles et méthodes, il convient d'expliquer en quoi les nouvelles normes vont impacter les méthodes et notamment tendre à généraliser la méthode du taux moyen périodique.

«La conversion des flux de trésorerie en monnaie étrangère doit s'effectuer au cours du jour des opérations ou par approximation au cours moyen de l'exercice. L'incidence des variations de cours sur la variation de trésorerie doit être inscrite sur une ligne distincte située juste avant la variation de trésorerie.»

1. Christine Prevot – Proposition d'une méthodologie de contrôle du tableau des flux de trésorerie consolidé en interne et en externe – CDECCC.

Cette ligne doit également inclure l'application à la trésorerie d'ouverture des filiales concernées de la variation de cours intervenue entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.»¹

Pour ce faire et dans la perspective de donner une vision plus proche de la réalité des opérations, les nouvelles normes vont avoir une influence sur le choix du calcul des éléments au taux moyen et vont privilégier la méthode périodique. En effet, seule cette dernière va utiliser pour la conversion un cours plus proche du cours de la transaction.

Cette méthode permet par ailleurs d'éviter les variations de change des transactions postérieures à l'année de déclaration et notamment pour les variations de périmètre des filiales et entreprises liées.

Très utilisée par les pays anglo-saxons, elle est à ce jour en revanche peu utilisée en France car elle nécessite l'utilisation de procédures sophistiquées pour la traiter qui doivent s'ajouter aux règles complexes de la consolidation française

C'est le sujet du paragraphe suivant.

Méthode du taux moyen périodique

Cette méthode, comme on l'a évoqué précédemment, consiste à convertir les données périodiques à un taux périodique puis à cumuler les montants convertis.

Les comptes au taux moyen et les flux au taux moyen du bilan comme les dotations seront convertis au taux de change moyen de la période.

Pour le compte de résultat, si les données enregistrées sont cumulées, il y aura lieu de décumuler au préalable puis de convertir.

Pour le bilan, enregistré le plus fréquemment en valeur cumulée, il faudra faire de même, c'est-à-dire retrouver la variation de période.

1. Ibid.

QUELLES RÈGLES ET QUELLES PRATIQUES?

Taux d'ouverture	1	1
Taux moyen de la période	1,2	1,7
Taux de clôture	1,5	2

Fournisseurs	Mars		Avril CUMULE		
	ML	MC	ML	MC	
Solde d'ouverture	1000	1000	1000	1000	"= 100*1
Reclassement d'ouverture					
Ecart de change sur ouverture		500		1000	"= 1000*(2 - 1)
Variation nette	200	240	800	1360	"= 800*1,7
Ecart de change sur période		60		240	"= 800*(2 - 1,7)
Solde de clôture	1200	1800	1800	3600	"= 1800*2

Fournisseurs	Mars		Avril décumulé	Avril PÉRIODIQUE		
	ML	MC	ML	ML	MC	
Solde d'ouverture	1000	1000	0	1000	1000	"= 100*1
Reclassement d'ouverture						
Ecart de change sur ouverture		500			1000	"= 1000*(2 - 1)
Variation nette	200	240	600	800	1260	"= 240 + 600*1,7
Ecart de change sur période		60			340	"= 800*2-1260
Solde de clôture	1200	1800	600	1800	3600	"= 1800*2

On peut constater la différence entre le calcul du montant en monnaie de consolidation selon la méthode cumulée ou la méthode périodique.

Attention au calcul de l'écart de change de la période. En effet ce calcul s'effectue indifféremment selon la méthode cumulée par :

1. Mouvement de la période * (Taux de clôture – Taux d'ouverture)
2. Mouvement de la période * Taux de clôture – Mouvement de la période converti

Par la méthode périodique seul le calcul n° 2 est juste.

De l'unification forcée et des exceptions à prendre en compte

Le paragraphe précédent indiquait une conversion à ce taux à la fois pour le compte de résultat et le bilan. En effet l'utilisation du taux moyen

périodique ne peut se faire uniquement sur un des deux tableaux car dans ce cas c'est l'équilibre du tableau de flux de trésorerie qui sera affecté.

Nous avons déjà vu comment l'utilisation de taux différents entre les éléments du compte de résultat et les flux bilantiels aura comme conséquence de déséquilibrer immédiatement le tableau de flux de trésorerie.

Cependant une autre difficulté réside dans l'application de cette méthode à l'ensemble des éléments.

Les systèmes financiers consolidés comportent de très nombreux indicateurs qui vont pour certains d'entre eux évoluer dans le temps ou dont la périodicité n'est pas la même.

L'exemple classique est le système composé de :

- la remontée mensuelle des éléments du compte de résultat;
- la remontée trimestrielle des éléments du bilan et du tableau de flux de trésorerie complétée :
 - au semestre : du détail des investissements et de la trésorerie
 - en fin d'année : du détail des engagements hors bilan, des analyses détaillées des provisions, etc.

Dans la diversité des éléments remontés, on va trouver :

- des indicateurs analysés de manière plus fine au trimestre ou au semestre comme des analyses sectorielles, par exemple.
- des postes libres, car laissés à l'initiative des filiales, dont le référentiel subit des évolutions dans le temps. On peut citer le détail des commissions, la liste des principaux clients, etc.
- des éléments analytiques, dont le niveau de détail est susceptible de varier dans le temps. C'est le cas des analyses par produit, marque, fournisseur, etc.

Et il va falloir, également, prendre en compte toutes les écritures de la consolidation légale.

Certaines ne seront pas présentes sur toutes les périodes comme les ajustements intra-groupe passés pour le compte des filiales.

D'autres qui vont impacter le résultat, comme les marges en stocks, ne seront pas pertinentes au regard de la prise en compte d'un taux périodique.

QUELLES RÈGLES ET QUELLES PRATIQUES?

Pour gérer toutes ces exceptions, il est impossible d'appliquer le taux moyen périodique sur l'ensemble des indicateurs financiers. Il faut ajouter des procédures adéquates.

Voici quelques exemples de procédures opérationnelles.

1. Calcul dynamique d'un taux moyen pondéré

Une première procédure d'exception peut être le calcul dynamique d'un taux en fonction de la présence de données, comme dans le cas des écritures, dans une période donnée. Si des données sont présentes en septembre mais pas en juin on va appliquer aux données cumulées à fin septembre, le taux calculé suivant «Juillet + août + Septembre/3».

2. Application du taux moyen périodique d'une rubrique de référence

Dans le cas d'une rubrique dont le détail est analysé à une fréquence moins grande, on peut être amené à utiliser deux indicateurs pour ne pas perturber les utilisateurs en cas d'absence de données sur une période donnée. Dans ce cas une autre codification sera adoptée (exemple : «R01 : CA et R02 CA par clients»). Dans ce cas, l'indicateur détaillé doit se référer au taux moyen périodique de l'autre rubrique. Il faudra alors pouvoir calculer à la volée ce dernier par application de la formule «Montants de la rubrique de référence convertis en MC/Montants de la rubrique de référence en ML» pour appliquer ce taux à l'indicateur détaillé.

3. Application du taux moyen pondéré à certains indicateurs

Pour les indicateurs qui détaillent les variations bilantielles converties au taux moyen mais dont la fréquence est semestrielle ou annuelle, il n'est pas pertinent d'utiliser le taux moyen périodique de la rubrique car le taux moyen de la période serait appliqué, dans ce cas, à un cumul à 6 ou 12 mois, ce qui n'aurait pas de sens. On prendra alors, pour ces indicateurs un taux moyen pondéré par le nombre de mois.